

# Le remboursement des prêts étudiants

par Warren Clark

Un grand nombre d'étudiants s'attendent à ce que les études postsecondaires leur procurent un meilleur emploi et des gains plus élevés. Cependant, pour faire ces études, les étudiants doivent trouver les ressources financières nécessaires. Au Canada, le financement des études postsecondaires a toujours été une responsabilité partagée entre la société, au moyen des impôts, et les parents et les enfants, qui puisent dans leurs économies personnelles. Depuis 1980, les frais de scolarité ont grimpé de 115 %, alors que le revenu familial moyen n'a augmenté que de 1 % (après correction pour l'inflation). Les familles se voient donc de plus en plus forcées de trouver d'autres moyens de financer les études postsecondaires. Les prêts étudiants consentis par le gouvernement sont un des moyens d'aider les jeunes à investir dans leur avenir.

Bien que les prêts étudiants procurent, pour bien des jeunes, une aide financière indispensable, ils ne sont pas sans risque. Le niveau d'endettement des étudiants inquiète de plus en plus, et on se demande si la dépendance croissante des jeunes envers les prêts ne crée pas de graves problèmes, à la fois pour les emprunteurs et pour la société. Y aura-t-il défaut de paiement, en particulier si les étudiants ne réussissent pas à trouver un emploi bien rémunéré à la fin de leurs études? La perspective d'un lourd

## TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Durant l'été 1997, Statistique Canada, en collaboration avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC), a interviewé près de 43 000 personnes dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des diplômés de 1995. Cet échantillon représentait plus de 295 000 résidents canadiens qui avaient obtenu un diplôme d'une école de formation professionnelle ou technique, d'un collège ou d'une université en 1995. L'enquête a porté sur le niveau de scolarité, la formation et l'expérience du marché du travail de ces diplômés durant les deux années suivant immédiatement la fin de leurs études. Les diplômés ont également été interrogés sur le financement de leurs études, le montant des prêts étudiants, des bourses d'études et des bourses d'entretien ainsi que sur leurs difficultés à rembourser leurs prêts étudiants. Les répondants devaient aussi indiquer combien ils devaient dans le cadre des programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants, tant à la fin de leurs études en 1995 qu'au moment de l'interview en juin 1997, ainsi que le montant de tout autre prêt contracté d'autres sources.

Les résultats présentés dans le présent article portent sur les titulaires d'un diplôme d'études collégiales (collège communautaire et établissements semblables) et d'un baccalauréat. Les titulaires d'un certificat ou d'un grade universitaire de premier cycle, de même que d'un premier grade professionnel (p. ex. en médecine, en médecine vétérinaire, en art dentaire et en droit), sont exclus du groupe des bacheliers.

endettement décourage-t-elle certains étudiants de s'inscrire à des programmes d'études postsecondaires ou les force-t-elle à abandonner avant d'avoir atteint leurs buts? Une autre préoccupation est de savoir dans quelle mesure une dette élevée peut influencer sur les plans des étudiants, une fois leurs études terminées. Elle modifie leurs plans d'études futurs, leurs décisions concernant l'achat d'une maison ou d'une voiture ou encore le fait de fonder une famille<sup>1</sup>. À partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de 1995, nous examinons dans le présent article le niveau d'endettement, les profils de remboursement et l'incidence d'un lourd endettement sur les titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires qui ont utilisé des prêts étudiants du gouvernement pour aider à financer leurs études.

### Le revenu d'emploi et les prêts étudiants constituent les principales sources de financement

Interrogés sur les sources de financement de leurs études, les titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou d'un baccalauréat ont mentionné le plus souvent le revenu d'emploi (59 % pour les titulaires d'un diplôme d'études collégiales; 69 % pour les titulaires d'un baccalauréat) et les programmes de prêts aux étudiants (41 % pour les titulaires d'un diplôme d'études collégiales; 42 % pour les titulaires d'un baccalauréat) comme étant leurs principales sources de financement. Les parents suivaient de près, au troisième rang, chez les titulaires d'un baccalauréat. Les bourses d'études, les bourses de recherche, les prix, les subventions et les bourses d'entretien ont rarement été cités parmi les sources importantes de financement<sup>2</sup>.

1. Susan P. Choy, Sonya Geis et C. Dennis Carroll, *Early labor force experiences and debt burden*, Washington, D.C., National Center for Education Statistics, 1997, rapport n° 97-286.

2. Les bourses d'études, les bourses de recherche, les bourses et les prix sont beaucoup plus répandus comme source de financement chez les titulaires d'un premier grade professionnel (14 %), d'une maîtrise (23 %) ou d'un doctorat (59 %).

TSC Lien entre l'usage des prêts étudiants et le niveau de scolarité des parents					
Niveau de scolarité du père <sup>1</sup>	Études collégiales		Baccalauréat		Dette moyenne dans le cadre des programmes de prêts aux étudiants, à la fin des études (\$)
	% ayant emprunté dans le cadre des programmes de prêts aux étudiants	Dette moyenne dans le cadre des programmes de prêts aux étudiants, à la fin des études (\$)	% ayant emprunté dans le cadre des programmes de prêts aux étudiants	Dette moyenne dans le cadre des programmes de prêts aux étudiants, à la fin des études (\$)	
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>9 600</b>	<b>50</b>	<b>13 300</b>	
Études secondaires partielles	48	9 600	56	14 600	
Diplôme d'études secondaires	44	10 000	54	13 500	
Études postsecondaires partielles	49	9 600	52	13 000	
Certificat ou diplôme de formation professionnelle ou technique	48	9 000	55	12 900	
Certificat ou diplôme d'études collégiales	49	8 700	54	12 400	
Baccalauréat	40	9 300	44	12 100	
Premier grade professionnel	44 <sup>2</sup>	10 300 <sup>2</sup>	34	13 300	
Maîtrise ou doctorat	38	--	43	11 500	
Non indiqué	53	9 200	48	16 700	

-- Nombres infimes.  
 1. Il existe une relation similaire entre l'utilisation des prêts et le niveau de scolarité de la mère.  
 2. Variabilité d'échantillonnage élevée.  
 Source : Statistique Canada, Enquête nationale de 1997 auprès des diplômés.

## Les étudiants issus de familles dont les parents ont un faible niveau de scolarité sont plus susceptibles d'emprunter

Les programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants ont été conçus pour permettre aux étudiants moins bien nantis de faire des études postsecondaires. L'admissibilité à un prêt étudiant est déterminée en fonction du milieu de vie pendant les études, des frais d'études et du coût de la vie, ainsi que des ressources financières dont dispose l'étudiant, y compris le revenu et les contributions des parents. Si l'on utilise le niveau de scolarité des parents comme valeur approximative du bien-être socioéconomique (aucune donnée sur le revenu des parents n'étant recueillie dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des diplômés), il apparaît clairement que les diplômés dont le père n'a pas terminé ses études secondaires sont

plus susceptibles d'avoir recours aux prêts étudiants que ceux dont le père a fait des études universitaires. Cependant, alors que l'usage des prêts étudiants diminue avec le niveau de scolarité des parents, l'utilisation d'autres types de prêts (prêts personnels, prêts obtenus de membres de la famille et cartes de crédit) augmente.

La dette contractée dans le cadre des programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants par les diplômés de la promotion de 1995 à l'enseignement collégial et au baccalauréat était de 130 % à 140 % plus élevée que celle des diplômés de la promotion de 1982 (après correction pour l'inflation). Les diplômés de 1995 devaient en moyenne 9 600 \$ (titulaires d'un diplôme d'études collégiales) et 13 300 \$ (titulaires d'un

*La dette contractée dans le cadre des programmes de prêts aux étudiants par les diplômés de 1995 était de 130 % à 140 % plus élevée que celle des diplômés de 1982.*

baccalauréat) à la fin de leurs études. Les moyennes cachent toutefois de fortes variations. Ainsi, certains étudiants (7 % des diplômés à l'enseignement collégial et 22 % des bacheliers) devaient plus de 20 000 \$ à la fin de leurs études, alors que d'autres (21 % des diplômés à l'enseignement collégial et 14 % des bacheliers) avaient une dette inférieure à 5 000 \$. Étant donné la grande variabilité de ces montants, les pressions qui s'exercent sur les diplômés désireux de trouver un bon emploi pour rembourser leurs prêts varient d'un étudiant à un autre.

L'âge des diplômés semble également influencer sur les profils d'emprunt. À titre d'exemple, les diplômés de 25 à 29 ans sont proportionnellement plus nombreux à emprunter et leur dette est supérieure à celle des autres. En effet, les diplômés plus jeunes peuvent faire appel à leurs parents pour obtenir une aide financière, alors que

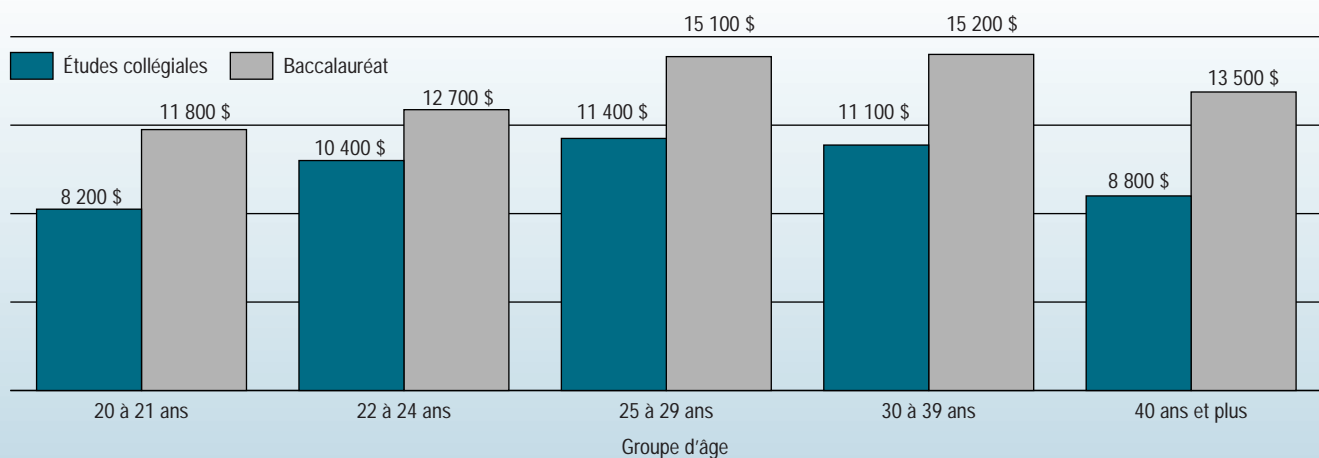
bon nombre des étudiants de plus de 30 ans ont travaillé avant d'entreprendre leur programme d'études et étudient à temps partiel. Les diplômés plus jeunes, qui bénéficient de l'aide de leurs parents, et les autres, plus âgés, qui disposent d'un revenu provenant d'un emploi stable, dépendent donc moins des prêts étudiants du gouvernement pour financer leurs études.

## La promotion de 1995 est plus lente à rembourser les prêts étudiants

Les étudiants ne sont pas tenus de commencer à rembourser leurs prêts étudiants s'ils continuent d'étudier à temps plein après l'obtention de leur diplôme. En 1995, 31 % des diplômés à l'enseignement collégial et 45 % des bacheliers

TSC

Les étudiants dans la fin de la vingtaine sont ceux qui empruntent le plus dans le cadre des programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants



Source : Statistique Canada, Enquête nationale de 1997 auprès des diplômés.

sont retournés à l'école — pas tous à temps plein — après l'obtention de leur « premier » diplôme. Aussi n'est-il pas surprenant de constater qu'en juin 1997, 17 % des étudiants à l'enseignement collégial et 23 % de ceux au baccalauréat n'effectuaient pas de remboursement. En fait, 11 % des titulaires d'un diplôme d'études collégiales et 16 % des bacheliers avaient une dette plus élevée deux ans après l'obtention de leur diplôme qu'à l'obtention de ce dernier.

D'autres étudiants n'effectuent pas de remboursement à cause de difficultés financières. En moyenne, les diplômés de la promotion de 1995 à l'enseignement collégial et au baccalauréat avaient remboursé une proportion moindre de leur dette deux ans après la fin de leurs études que ceux de

la promotion de 1990. Ainsi, les diplômés de 1995 à l'enseignement collégial n'avaient remboursé que 19 % de leurs prêts en 1997, alors que ceux de 1990 en avaient remboursé 35 % en 1992. De même, les bacheliers de 1995 n'avaient remboursé que 17 % de leur dette, comparativement à 27 % pour les bacheliers de 1990. Cela signifie qu'il faudra sans doute plus de temps aux diplômés de 1995 qu'à ceux des promotions précédentes pour rembourser leurs prêts. Plusieurs raisons pourraient expliquer ce taux de remboursement plus lent, notamment la poursuite d'autres études après l'obtention du diplôme, l'incapacité de trouver un emploi bien rémunéré ou encore la faiblesse des taux d'intérêt, qui pourrait inciter les étudiants à rembourser leurs prêts moins vite.

### Les diplômés de 1995 rembourseront-ils leurs prêts étudiants?

Même si le fardeau des diplômés s'est considérablement alourdi, environ 41 % des diplômés à l'enseignement collégial et 32 % des bacheliers avaient déjà remboursé leurs prêts ou prévoyaient avoir terminé de les rembourser avant l'an 2001. Cependant, un autre 40 % ont dit ne pas savoir quand leurs prêts seraient entièrement remboursés.

En fait, durant les deux premières années suivant l'obtention de leur diplôme, un sixième des diplômés de 1995, titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou d'un baccalauréat, ont indiqué qu'ils avaient déjà de la difficulté à rembourser leurs prêts étudiants. Seulement le tiers environ de ces emprunteurs ont reçu une aide du gouvernement ou d'autres prêteurs, par exemple grâce au programme d'exemption d'intérêts; en vertu de ce programme, le remboursement du capital est suspendu et le gouvernement acquitte les paiements d'intérêt des diplômés, lorsque leur revenu tombe au-dessous d'un seuil précis. En dernier recours, les diplômés peuvent faire défaut de rembourser leurs prêts, une solution qui, en 1997, a été utilisée par quelque 4 % des emprunteurs de 1995.

Le montant des prêts et le revenu réalisé après la fin des études sont les deux facteurs qui contribuent le plus aux difficultés de remboursement des prêts. À titre d'exemple, seulement 8 % des bacheliers

## TSC La promotion de 1995 met plus de temps à rembourser les prêts étudiants

	Année d'obtention du diplôme			
	1982	1986	1990	1995
<b>Somme moyenne due à l'obtention du diplôme (en dollars de 1995)</b>				
Études collégiales	4 000	6 200	6 700	9 600
Baccalauréat	5 800	9 000	9 700	13 300
Premier grade professionnel	9 500	13 700	14 600	21 100
Maîtrise	6 700	8 500	10 000	13 700
Doctorat	5 400	6 900	9 500	12 900
<b>Somme moyenne due deux ans après l'obtention du diplôme (en dollars de 1997)</b>				
Études collégiales	--	3 400	4 400	7 700
Baccalauréat	--	5 400	7 100	11 000
Premier grade professionnel	--	8 000	10 800	16 600
Maîtrise	--	4 600	6 700	10 000
Doctorat	--	2 700	4 700	7 800
<b>Réduction moyenne en pourcentage des prêts entre l'obtention du diplôme et deux ans après (%)</b>				
Études collégiales	--	45	35	19
Baccalauréat	--	40	27	17
Premier grade professionnel	--	42	26	21
Maîtrise	--	45	33	27
Doctorat	--	60	50	39

-- Nombres infimes.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des diplômés.

dont le montant des prêts était inférieur à 2 000 \$ ont éprouvé des difficultés, comparativement à 34 % de ceux dont le montant des prêts était de 30 000 \$ ou plus. De même, les emprunteurs ayant un revenu inférieur à 30 000 \$ ont eu près de trois fois plus de difficulté à rembourser leurs prêts que ceux dont le revenu était supérieur à 50 000 \$ (les proportions étant ici de 21 % contre 8 %).

La stabilité de l'emploi est un autre facteur qui influe sensiblement sur le remboursement des prêts. Il n'est pas surprenant que les personnes qui occupaient un emploi à plus long terme étaient proportionnellement moins nombreuses à avoir de la difficulté à effectuer les remboursements. Alors que 19 % des personnes qui occupaient un emploi depuis moins de six mois en juin 1997 ont

## TSC Programme canadien de prêts aux étudiants

Selon les estimations de Développement des ressources humaines Canada, les frais courants pour un programme de huit mois dans un collège ou une université variaient, en 1996, entre 10 000 \$ et 13 000 \$ pour les étudiants vivant à l'extérieur du milieu familial et de 3 400 \$ à 6 400 \$ pour ceux qui vivaient à la maison avec leurs parents. Si l'on se base sur ces estimations, le coût pour un programme de quatre ans peut dépasser 50 000 \$ pour une personne qui vit à l'extérieur du milieu familial et 25 000 \$ pour un étudiant qui vit à la maison<sup>1</sup>.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) permet aux citoyens canadiens et aux résidents permanents admissibles de financer leurs études postsecondaires au moyen de prêts financés par le gouvernement<sup>2</sup>. Les étudiants à temps plein inscrits à un programme d'une durée d'au moins 12 semaines peuvent être admissibles à des prêts, selon les coûts du programme et les ressources financières dont ils disposent. En 1997-1998, des sommes correspondant à 60 % des besoins évalués de l'étudiant durant la période d'inscription (jusqu'à concurrence de 165 \$ par semaine) ont été versées dans le cadre du PCPE. Les étudiants à temps partiel sont également admissibles au programme si leur revenu familial est inférieur à un seuil donné (lequel est basé sur le nombre de personnes dans la famille). L'étudiant peut également souscrire à un programme provincial de prêts aux étudiants pour obtenir une somme additionnelle à celle versée dans le cadre du PCPE.

Plusieurs améliorations au Programme canadien de prêts aux étudiants ont été annoncées dans le budget fédéral de 1998. En vertu du PCPE, le gouvernement acquitte les intérêts sur les prêts tant que l'étudiant est aux études. Une fois les études terminées, les intérêts s'accumulent, mais aucun paiement n'est exigé durant les six premiers mois. Au-delà de ce délai de grâce, l'emprunteur doit

rembourser les prêts, habituellement sur une période de neuf années et demie. Lorsqu'une personne éprouve des difficultés financières, le gouvernement fédéral peut payer les intérêts pendant une période maximale de 30 mois à partir du moment où l'étudiant a terminé ses études (cette période était auparavant de 18 mois); de plus, l'étudiant n'a pas à rembourser le capital durant cette période.

Dans le budget de 1998, le gouvernement fédéral a également annoncé un crédit d'impôt de 17 % sur les intérêts des remboursements effectués dans le cadre des programmes fédéral et provinciaux de prêts aux étudiants. En outre, les seuils de revenu pour être admissible à l'exemption d'intérêts ont été haussés et, à compter de 1999, une exemption partielle d'intérêts sera accordée aux personnes à revenu plus élevé. Dans le cas des emprunteurs qui auront utilisé la totalité de la période d'exemption d'intérêts de 30 mois, le calendrier de remboursement pourra être étalé sur 15 ans et la période d'exemption d'intérêts passera à 54 mois. Enfin, si la personne éprouve toujours des difficultés financières au moins cinq ans après la fin de ses études, le gouvernement pourrait réduire le montant du capital de ses emprunts si les paiements excèdent un certain pourcentage du revenu<sup>3</sup>.

1. Développement des ressources humaines Canada, *Les coûts de l'éducation postsecondaire* (en ligne). Adresse Internet : [http://www.hrdc-drhc.gc.ca/student\\_loans/frgraph/content/cost.html](http://www.hrdc-drhc.gc.ca/student_loans/frgraph/content/cost.html).

2. Le Québec et les Territoires du Nord-Ouest offrent leur propre régime d'aide aux étudiants et reçoivent d'autres sommes du gouvernement fédéral.

3. Finances Canada, *Budget 1998 — Bâtir le Canada pour le XXI<sup>e</sup> siècle — La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances : Aider à gérer la dette d'études* (en ligne), Ottawa. Adresse Internet : <http://www.fin.gc.ca/budget98/pamphf/studpaf.html>.

exprimé des difficultés à effectuer les remboursements, cette proportion n'était que de 12 % chez les personnes qui travaillaient depuis deux ou trois ans. Cependant, les bacheliers qui travaillaient depuis plus de trois ans étaient proportionnellement aussi nombreux que ceux qui occupaient le même emploi depuis moins de six mois à exprimer des difficultés (19 %). Enfin, il n'est pas étonnant de constater que les emprunteurs en chômage ont eu plus de difficulté à rembourser leurs prêts étudiants que ceux qui

travaillaient à temps plein, les proportions étant ici du quart des emprunteurs en chômage comparativement à un sixième pour ceux qui travaillaient à temps plein.

### **Les diplômées universitaires ont eu plus de difficulté à rembourser leurs prêts étudiants**

Les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir de la difficulté à rembourser leurs prêts. Au baccalauréat, 20 % des femmes ont éprouvé de la difficulté, comparativement à 15 % des hommes. Cet écart peut être dû au fait que les femmes ont emprunté, en moyenne, environ 1 000 \$ de plus que les hommes et que leur revenu était d'environ 3 700 \$ inférieur à celui des hommes en 1996. À l'enseignement collégial, par contre, seules des différences minimales ont été observées entre les hommes et les femmes quant aux difficultés de remboursement.

Enfin, la difficulté à rembourser les prêts variait d'une province à une autre. Au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, 23 % des bacheliers ont dit avoir de la difficulté à rembourser leurs prêts. À l'opposé, les bacheliers du Québec — la province où les frais de scolarité au premier cycle universitaire sont les plus bas au pays — étaient proportionnellement les moins nombreux à exprimer des difficultés (14 %). Les diplômés du Québec étaient également ceux dont le niveau d'endettement était parmi les plus bas au pays (11 600 \$ en prêts étudiants), alors que les étudiants de la Saskatchewan affichaient le plus haut niveau d'endettement (16 200 \$).

### **Résumé**

De toutes les promotions des 15 dernières années, celle de 1995 est celle qui a emprunté le plus dans le cadre des programmes de prêts aux étudiants. De plus, comme les gains n'ont pas augmenté au même rythme que les prêts, bon nombre de diplômés ont éprouvé de la difficulté à rembourser leurs prêts. Dans les deux ans suivant la fin des études, 1 emprunteur sur 20 était en défaut de paiement. Il faut toutefois préciser que, pour chaque diplômé de la promotion de 1995 en défaut de paiement, on en comptait cinq ou six qui avaient remboursé leurs prêts en totalité, deux ans après l'obtention de leur diplôme.

## **TSC Prêts étudiants aux États-Unis**

Tout comme au Canada, les frais de scolarité aux États-Unis ont progressé beaucoup plus rapidement que le revenu familial. Entre 1980-1981 et 1995-1996, les frais de scolarité ont grimpé de plus de 90 %, alors que le revenu familial n'a augmenté que de 9 % (après correction pour l'inflation)<sup>1</sup>. En 1995-1996, 60 % des diplômés des programmes de baccalauréat aux États-Unis avaient emprunté en moyenne 18 200 \$ (en dollars canadiens)<sup>2</sup> pour financer leurs études. Chez les titulaires d'un grade d'associé (l'équivalent des diplômés des collèges communautaires au Canada), 42 % avaient emprunté en moyenne 6 900 \$ (en dollars canadiens)<sup>3</sup>.

En plus des prêts étudiants, environ 10 % des parents des diplômés de 1995-1996 ont emprunté dans le cadre du programme PLUS du ministère américain de l'Éducation, pour aider à financer les études de leurs enfants. Selon une autre étude menée par l'Université du Michigan, 21 % des étudiants utilisant une ligne de crédit gagée sur biens immobiliers ont utilisé une partie ou la totalité de ces prêts pour financer leurs études, et 7 % ont eu recours à des prêts participatifs traditionnels.

1. The College Board, *Trends in Student Aid: 1987 to 1997*, Washington, D.C., 1997.

2. Les montants en dollars canadiens ont été calculés selon le taux de change en vigueur en mai 1996 (1,369 \$ CA = 1 \$ US).

3. United States General Accounting Office, *Students have increased borrowing and working to help pay higher tuition fees*, Washington, D.C., GAO/HEHS-98-63, p. 6.

TSC

**Warren Clark** est analyste pour *Tendances sociales canadiennes*.